

”(1) A la force et à la capacité des habitans.

”(2) Au secours que l'on doit attendre de la législation Provinciale.

”(3) Aux contributions Probablement de l'étranger, en argent et Livres; et quant aux instrumens pour les expériences en Physique.

Sur le premier point.

” Les principaux habitans voudront ils concourir à demander une incorporation? les souscripteurs de la Bibliothèque la mettront ils entre les mains d'une corporation ou Communauté pour un Collège?

” Peut on espérer quelque chose du côté d'une contribution privée pour ériger l'établissement dans aucun endroit ou partie particulière de la Province?

Sur le second point.

” Quelles terres y a t'il de la Couronne convenables à l'usage de telle Société?

Sur le troisieme point.

” Sans établissement par Charte, tous dons dépendront sur une confiance privée, et alors on ne doit rien attendre d'autre part.

” Il n'en fera pas ainsi, si le fonds et les revenus sont entre les mains de ceux qui ont la confiance du Gouvernement et—ne peut-on pas espérer de trouver des gens de Science comme Professeurs libres et dégagés des étroits préjugés?

” Ne pouvons nous pas nous flatter qu'une lettre Circulaire adressée aux Curés de chaque Paroisse, nous donnera un compte exact des Paroisses et réveillera un esprit de recherche qui nous donneront une ample information des avantages particuliers des Paroisses, pour les améliorations spéciales dont ils sont capables?

Le Président ajouté,